

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 1er avril 2016

## CONSEIL DE PARIS

### Conseil Municipal

#### Extrait du registre des délibérations

-----

#### Séance des 29, 30 et 31 mars 2016

**2016 DFPE 204** Subvention (1.000 euros) à l'association « Association de soutien aux Amoureux au ban public » (17e) pour son action de soutien à la parentalité des familles binationales.

**Mme Dominique VERSINI, rapporteure.**

-----

#### Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 16 mars 2016, par lequel Mme la Maire de Paris propose l'attribution d'une subvention à l'association « Association de soutien aux Amoureux au ban public » (17e) pour son action de soutien à la parentalité des familles binationales ;

Sur le rapport présenté par Mme Dominique VERSINI, au nom de la 4e commission ;

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 1.000 € est attribuée à l'association « Association de soutien aux Amoureux au ban public » (17e) pour son action de soutien à la parentalité des familles binationales (20785 - 2016\_05250).

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée sur la rubrique 60, chapitre 65, nature 6574, ligne VF30001 du budget de fonctionnement de l'année 2016 de la Ville de Paris.

**La Maire de Paris,**



**Anne HIDALGO**